



## COMITE SYNDICAL

**MARDI 22 JUIN 2021 à 9H30**  
**SEANCE EN VISIOCONFERENCE**

### Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Franck DHERSIN, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE,  
Valérie ROBERT

Délégués

### Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Christine GILLOOTS, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL,  
Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

### Assistaient également :

Laurent PIDOUX, Sylvie DELATTE, Catherine RENO – Syndicat mixte du SCoT Flandre  
Dunkerque

Franck MERELLE, Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Franck DHERSIN

Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à André FIGOUREUX

Alain SIMON et Eric ROMMEL ont donné pouvoir à Martial BEYAERT

Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Didier BYKOFF

\*\*\*\*\*

Martial BEYAERT remercie les personnes présentes. Il procède à l'appel puis débute l'ordre du jour.

### **1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 février 2021**

Aucune observation, le compte rendu est adopté.

### **2/ Levée du sursis à exécution du SCoT Flandre Dunkerque.**

Laurent PIDOUX indique qu'il y a eu une présentation des nouvelles modifications au cours d'un récent bureau du SCoT qui permet aujourd'hui de vous les proposer à l'approbation. Les modifications portent principalement sur l'application de la loi littoral sur le territoire du GPMD et sur la définition précise des villes, villages et agglomérations au sens de la loi littoral. Il ne devrait plus y avoir de remarques formelles qui empêcheraient la mise en place du nouveau SCoT.

André FIGOUREUX souhaite remercier l'ensemble des acteurs et félicite le travail effectué en étroite partenariat avec les uns et les autres.

Martial BEYAERT remercie à son tour les élus et les techniciens sur ce travail difficile et complexe.

Il est procédé au vote de la délibération.  
Adoption à l'unanimité.

**Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte la délibération relative à l'approbation des modifications apportées suite au sursis à exécution de l'Etat. »**

Il est précisé que le dossier complet sera adressé en sous-préfecture, à réception courront les deux mois du contrôle de légalité puis le SCoT Flandre Dunkerque deviendra exécutoire.

### **3/ Points divers**

Tout d'abord, Martial BEYAERT indique que le SCoT doit émettre des avis sur :

- \*Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de Dunkerque et Bray Dunes
- \*Le PLUi de la CCHF
- \*Le volet opérationnel du Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord
- \*Le Plan de Gestion du Risque Inondation

Le SCoT y répondra et les avis seront transmis aux élus du comité à postériori.

André FIGOUREUX souhaite connaître l'avis de la CUD sur le PLUi de la CCHF.

Isabelle RICHARD précise que les avis sont à rendre pour l'été. Les analyses étant en cours de rédaction, il n'est pas possible de connaître à ce jour la teneur de l'avis.

Martial BEYAERT indique, par ailleurs, que le syndicat mixte entrera dans sa phase d'animation après l'été. Des temps forts seront organisés en septembre à destination des élus de la CUD et de la CCHF, un temps d'acculturation prévu à l'attention de nos élus du comité syndical puis une conférence des maires de la CUD et de la CCHF.

Les modalités d'organisation seront détaillées ultérieurement.

Enfin, Martial BEYAERT annonce que de nouveaux outils de communication sont en cours de création. Il propose à Isabelle Richard de les préciser.

Isabelle RICHARD indique que ces outils se déclinent à la fois par la création d'un guide de mise en œuvre du SCoT et la modernisation/actualisation du site internet du SCoT. L'Agence Happy Day de Dunkerque a été retenue dans le cadre de ces deux consultations.

L'objectif est de disposer d'outils pédagogiques, faciles d'accès et d'appropriation, il convient de coupler nos temps forts de la rentrée avec la sortie de ces outils qui seront nos supports techniques pour la mise en œuvre du SCoT.

La réalisation de ce guide et sa déclinaison numérique permettront l'acculturation des élus, des partenaires et des citoyens.

Il est proposé que les élus du comité syndical soient associés à la conception de ces outils, à cet effet, dans le courant de l'été une première esquisse des travaux menés leur sera adressée afin de recueillir leurs avis et idées avant une validation finale.

Laurent PIDOUX précise que les sujets du SCoT sont très techniques mais aussi très importants pour la vie des deux structures que sont la CUD et la CCHF, il convient d'essayer d'ouvrir le SCoT vers le grand public et d'apporter des réponses pragmatiques à des questions très techniques.

André FIGOUREUX précise que la CCHF va se connecter à l'arborescence du site du SCoT pour que les informations soient retransmises à la fois au niveau de la CCHF mais aussi auprès de chacune des 41 communes.

Pas d'autres questions, la séance est levée.